

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026**

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29**Présents : 26**

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa
LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie
TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 64 Subventions aux associations culturelles

Rapporteur : Monsieur DAGTEKIN Musa

La commission culture qui s'est réunie le mercredi 3 juin, vous propose d'attribuer les subventions aux associations culturelles.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions au fonctionnement des associations :

Amicale Belle époque	600 €
Amicale des mineurs de Farébersviller	600 €
Amicale des sapeurs-pompiers	600 €
Clé de Far	600 €
Confrérie de la Prune et Quetsche Lorraine	600 €
Cercle sarde	600 €
Amicale de la musique municipale	5 000 €
Musique municipale École	18 000 €
Pause-café Bonne fontaine	600 €
Famille sicilienne	600 €
Union des invalides anciens combattants	600 €
Musique en Fête	600 €
Conseil de fabrique	1 000 €

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles :

Amicale de la musique municipale	1 000 €
FCPE	1 500 €
ASCOMEMO	200 €

Vote 29 Pour

Décision adoptée à l'unanimité



**Le Maire
Marie ADAMY**